



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, le 10 février 2015 à 19h30 en la salle du Conseil municipal située au 2490, rue de l'Église à Val-David (Qc) J0T 2N0, le Conseil devra statuer sur les deux (2) demandes de dérogation mineure suivantes :

1. **Nature et effet** : permettre l'empiètement du bâtiment principal de 0,70 mètre dans la marge de recul latérale.

Identification du site concerné :
Lot 2 991 331/ 1469, rue Le Familial

2. **Nature et effet** :

- permettre une pente de toit de 14/12;
- permettre des débords de toit de 0,61 mètre sur les quatre (4) côtés;

alors que le règlement prescrit que la pente du toit doit varier entre 4,5/12 et 7/12 et que les débords du toit doivent être supérieurs à 1,1 mètre sur les quatre (4) côtés.

Identification du site concerné :
Lot 5 578 572 / 2042, rue Matterhorne

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Donné à Val-David, ce 21 janvier 2015
Bernard Généreux
Directeur général et secrétaire-trésorier,